

ABONNEMENT

Saumur

Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR

Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 11 DÉCEMBRE

LES PRÉPARATIFS DE GUERRE EN ITALIE

Nous savions que le roi d'Italie avait placé son armée sous le contrôle et la direction de l'Empereur d'Allemagne; nous savions que les généraux de Guillaume II avaient procuré à Humbert I^{er} un nouveau plan de mobilisation; nous savions que le gouvernement italien se pliait à tout ce que lui demandait le gouvernement allemand; tout cela était connu, d'une manière générale, mais on manquait de détails précis sur les résultats de l'accord militaire conclu entre Rome et Berlin.

Le Progrès militaire vient de publier un article d'une netteté qui ne laisse rien à désirer. Les renseignements qu'il donne sont probablement officiels. On verra combien ils sont graves. Nous citons :

« L'Italie possède un réseau de voies ferrées complet en Piémont et en Lombardie. Il est très défectueux dans la Péninsule, ce qui retarde la mobilisation; mais seulement pour les éléments venant de cette dernière partie du pays.

« Aussi nos voisins ont-ils placé en garnison dans le bassin du Pô au moins la moitié de leur infanterie, les trois quarts de la cavalerie, de l'artillerie montée, du génie et des services administratifs, toute l'artillerie à cheval et toute l'infanterie et l'artillerie de montagne. Cela leur a été possible parce que la mobilisation italienne n'est pas régionale.

« Or, dans le bassin du Pô, la rapidité de la mobilisation égale au moins celle de l'armée française. La division séculaire de l'Italie en royaumes, duchés et principautés indépendants y a développé l'esprit de province et des aptitudes essentiellement diverses. Il faut fondre tous ces éléments dans le creuset du recrutement national. Aussi le recrutement italien est-il national pour les réservistes aussi bien que pour les recrues. Chaque régiment reçoit sa part de réservistes levés partie dans le bassin du Pô, partie dans la Péninsule.

« Dans les vingt-quatre premières heures de la mobilisation, tous les régiments d'infanterie et de cavalerie mobilisent leur effectif de paix, avec toute la rapidité que permet le réseau ferré. Ces régiments pourvus du matériel roulant et attelé nécessaire à chaque corps au complet de guerre, partent pour les emplacements assignés aux armées, en vue de la défense de la frontière.

« A l'effet de soutenir ce premier échelon de troupes, chaque régiment d'artillerie complète, en hommes et en chevaux, quelques batteries jusqu'à concurrence du strict nécessaire pour figurer sur le champ de bataille; il les envoie à la frontière dès le début de la mobilisation.

« Le reste de son effectif se mobilise après avoir reçu à la portion centrale, — à l'inverse de l'infanterie — les réservistes envoyés par les bureaux de recrutement.

« En résumé, dans le délai d'une semaine, toute l'armée italienne sur le pied de paix,

mais pourvue d'une artillerie suffisante et d'un matériel roulant plus que suffisant, se trouve massée au pied des Alpes.

» Voudra-t-elle les franchir ?

» Non. — Elle s'opposera seulement à l'invasion, cherchant tout au plus à surprendre sur les crêtes quelques postes avantageux. Si elle est forte pour la défensive, l'offensive serait dangereuse pour elle au cas où, dépourvue de ses trains d'arrière et de ses réserves, elle voudrait s'y jeter.

» Mais, assurément, cette masse d'hommes qui comprendra 120,000 à 140,000 combattants d'infanterie, 45,000 combattants de cavalerie et environ 450 bouches à feu sera à même de repousser toute attaque des deux corps d'armée français encore à demi-mobilisés eux-mêmes.

» La finesse italienne, si habile jusqu'ici à tirer grand profit des victoires des autres nations et même de ses propres défaites, ne se dissimule pas qu'en contractant ouvertement une alliance défensive et OFFENSIVE avec l'Allemagne, elle court des dangers si elle se jette dans quelque folle aventure; elle sait bien qu'elle a abdiqué sa liberté de nation pour devenir le satellite et au besoin la dupe d'une autre nation ambitieuse, égoïste et querrelleuse.

» Aussi la diplomatie italienne caresse-t-elle peut-être en secret l'idée de ne pas s'engager trop vivement au moment d'une guerre entre la France et l'Allemagne, afin d'avoir encore le temps de se ranger finalement du côté du vainqueur. Dans ce cas la défensive italienne, habilement motivée par des difficultés de mobilisation dont on fait surtout grand bruit à Rome, serait bien de mise pour l'Italie...

» La diplomatie du prince de Bismarck a bien prévu ce calcul. De là, la convention de 1888 qui fait passer par le chemin de fer du Brenner deux corps d'armée italiens, le 5^e et le 6^e, en Haute-Alsace, pour les y placer en otages entre les baïonnettes allemandes et y recevoir des ordres dans cette langue allemande si abhorrée des Italiens avant 1859.

Ainsi, presque toute l'armée italienne est mobilisée déjà au pied des Alpes.

Ainsi, le traité italo-allemand n'est pas seulement défensif, mais offensif.

Ainsi, les journaux officiels du gouvernement italien jurent qu'il ne sera pas porté la moindre atteinte à la triple alliance.

Et M. Spuller donne l'ordre à M. Mariani, ambassadeur de France, de faire toutes les concessions pour que le trésor italien, vide, puisse se remplir de nos écus !

A LA CHAMBRE

Hier, dans les couloirs, la validation de M. Joffrin faisait encore l'objet de nombreux commentaires. Des républicains avouaient eux-mêmes que la majorité s'était donné le tort de substituer à l'élection des députés par le peuple leur nomination par la Chambre. Cette brèche aux principes permettra des représailles ultérieures; elle ne fortifiera ni l'autorité, ni la considération du régime parlementaire.

Unanimement on reconnaissait que la question juridique avait été sacrifiée, par passion, à la question politique.

Était-elle trop fatiguée des débats sur « la question Joffrin »? En tout cas, la Chambre s'est reposée hier. Aucune commission convoquée avant la séance. Seuls les bureaux électoraux ont poursuivi leur œuvre laborieuse.

ELECTION DE ROCHECHOUART

Le bureau concluait à l'invalidation de cette élection. M. Léouzou-Leduc n'a pas eu de peine à démontrer qu'il n'y avait aucun grief sérieux à lui reprocher : mais le parti-pris de la majorité républicaine est absolu. Il a suffi de quelques considérations générales du rapporteur pour obtenir l'invalidation de M. Léouzou-Leduc par 268 voix contre 239. L'indignation était vive dans les couloirs. Il reste deux ou trois députés républicains à valider; aussi la majorité dédaigneuse de tout sentiment d'équité n'obéit plus qu'à ses passions.

INTERPELLATION BOURGEOIS

Le député du Jura avait déposé une demande d'interpellation au ministre des affaires étrangères sur la dénonciation de la convention monétaire avec l'Italie. MM. Spuller et Rouvier ont combattu l'opportunité de cette interpellation et déclaré les inconvénients que sa discussion offrirait. L'interpellation a été enterrée par un ajournement à un mois.

RENVOI A JEUDI

La Chambre a décidé de nommer jeudi, sur la proposition présentée par M. Mézières et combattue par M. Clémenceau, une grande commission militaire.

Les rapporteurs ayant oublié la séance, la Chambre a dû s'ajourner à jeudi. Quelle ruche d'abeilles que ce Palais-Bourbon !

Le rejet de l'amendement Cluseret tendant à l'annulation des opérations électorales de Clignancourt — rejet qui a entraîné implicitement la validation du citoyen Joffrin, — a été prononcé par 293 voix contre 526 votants.

La majorité est exclusivement républicaine. La minorité comprend 138 monarchistes, 33 boulangistes et 42 républicains.

INFORMATIONS

LES CASÉS

Voici la liste des députés non réélus aux dernières élections et qui ont obtenu une compensation :

Saint-Prix, ancien député de l'Ardèche, nommé sous-directeur du comptoir des entrepreneurs à Paris.

Alcide Treille, ancien député de Constantine, nommé professeur des maladies des pays chauds (chaire créée pour lui à l'École de médecine d'Alger).

Mérillon, ancien député de la Gironde, nommé chevalier de la Légion d'honneur et substitut du procureur général à Paris.

Rodat, ancien député de l'Aveyron, nommé juge au tribunal de la Seine.

Germain Casse, ancien député de la Seine, nommé gouverneur de la Martinique.

Sabatier, ancien député d'Oran, nommé conseiller de préfecture de la Seine.

Durand, ancien député d'Ille-et-Vilaine, nommé conseiller à la Cour de cassation.

Hanotaux, ancien député de l'Aisne, nommé sous-directeur des pays de protectorat au Ministère des affaires étrangères.

Versigny, ancien député de la Haute-Saône, nommé juge de paix du deuxième arrondissement de Paris.

Jaurès, ancien député du Tarn, nommé professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Toulouse.

Pinault, ancien député d'Ille-et-Vilaine, nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Doumer, ancien député de l'Aisne, nommé chef de cabinet du président de la Chambre des députés.

Cruppi, candidat républicain battu à Saint-Gaudens par M. Piou, est nommé avocat général à la Cour d'appel de Paris.

Ces nominations scandaleuses ont été l'objet d'une interpellation qu'a déposée M. Chiché; et dont la discussion a été renvoyée à un mois.

M. Carnot est, dit-on, très sollicité de rompre avec les violents de la République. Il aurait indiqué qu'il avait les mains liées jusqu'après la vérification des pouvoirs.

On aurait pu lui faire observer que laisser commettre des abus de majorité constitue un singulier acheminement vers une politique d'apaisement.

On écrit de Berlin que nombre d'officiers allemands sont partis pour l'Italie, chargés, dit-on, d'importantes missions.

La Presse de Vienne parle de l'annexion prochaine de la Tunisie par la France.

En France, personne n'en parle, par cette raison bien simple qu'elle serait actuellement contraire à nos intérêts.

C'est surtout en Italie qu'on fait du bruit à ce sujet dans un but bien évident.

La Tribuna demande « des explications claires et précises ».

Que fera M. Spuller ?

M. Numa Gilly est sorti dimanche de Sainte-Pélagie, après y avoir subi les six mois de prison auxquels il avait été condamné.

L'ESPIONNAGE CONTRE LES PRÊTRES

On lit dans la Patrie :

« Nous apprenons d'une source des mieux autorisées que le ministre de la justice vient d'adresser une circulaire à tous les procureurs généraux pour faire surveiller par les parquets les sermons des ecclésiastiques qui critiqueraient l'application de la nouvelle loi militaire pour le clergé. Il recommande de faire poursuivre devant les tribunaux tous les ecclésiastiques qui se rendent coupables de critiques contre le gouvernement et contre la loi, et de les frapper, tout d'abord, des peines de suspensions ou de suppression de traitement, suivant la gravité du langage qu'ils auront tenu en chaire. »

CONTRE LE DUEL

M. Cluseret a déposé une proposition de loi contre le duel, proposition pour laquelle M^{re} Freppel avait obtenu la prise en considération dans la dernière législature.

L'exposé des motifs de cette proposition est assez curieux. M. Cluseret tance vertement les duellistes, dont il fait deux parts : les duellistes civils et les duellistes militaires. Mais il constate avec plaisir que l'armée en fournit très peu. Le duel « s'est retranché principalement dans cette partie de la société moderne : politiques et journalistes ».

Il ajoute :

« Le duel civil en France n'a qu'un but : décerner sans danger un brevet de bravoure. C'est donc l'hypocrisie de la bravoure, ou la pire des lâchetés, l'abaissement du niveau moral national, la destruction des caractères. »

Il rappelle que « le duel se pratique au mépris des lois qui, de tout temps et chez tous les peuples, l'ont proscrit ».

Pour mettre un terme à ce « mépris des lois », M. Cluseret propose des peines assez sévères.

La provocation en duel et l'acceptation de la proposition seraient punies de deux mois à six mois de prison.

Celui qui aura blessé son adversaire en duel sera puni d'un emprisonnement de deux à trois ans, selon la gravité des blessures.

Celui qui aura tué son adversaire sera puni de la détention pour une durée de six à douze ans.

Celui qui, usant de déloyauté et de perfidie, aura tué ou blessé son adversaire en duel, sera passible des peines de droit commun portées contre le meurtre, les blessures et coups volontaires.

Quant à nous, journalistes, si nous rendons compte d'un duel, nous aurons de six jours à trois mois de prison.

NOUVELLES MILITAIRES

LES CONGÉS DANS L'ARMÉE

Aux termes d'un récent décret, les chefs de corps sont autorisés à délivrer des congés à titre de soutien de famille, valables jusqu'à la date de leur passage dans la réserve :

1. Aux hommes de la classe de 1885, dans la proportion de 2 0/0 de l'effectif de la partie de cette classe restant actuellement sous les drapeaux ;

2. Aux hommes de la classe de 1886, dans la même proportion, par rapport à l'effectif de cette classe actuellement présent sous les drapeaux.

Les congés ainsi accordés aux militaires de la classe de 1885 seront en sus de ceux déjà accordés aux hommes de la même classe.

Des congés, à titre de soutiens de famille, pourront être également accordés aux hommes de la classe 1887, dans les conditions déterminées par l'article 22 de la loi du 15 juillet 1889 et jusqu'à concurrence de 4 0/0 après la première année de service et de 4 0/0 après la deuxième année de service.

MATÉRIEL DES CHEMINS DE FER

Le chiffre du matériel roulant employé par les chemins de fer a une grande importance au point de vue de la mobilisation, ce matériel devant être mis presque en totalité à la disposition de l'autorité militaire.

C'est la Compagnie P. L. M. qui possède le plus grand nombre de voitures et de wagons ; elle en compte 87,244, dont 5,405 voitures à voyageurs ; 904 de 1^{re} classe, 4,645 de 2^e et 2,559 de 3^e. Elle emploie 2,471 locomotives.

Le Nord a 47,518 véhicules, dont 2,982 à voyageurs ; 756 de 1^{re} classe ; 4,045 de 2^e et 4,244 de 3^e, trainés par 4,617 locomotives.

L'Est possède 4,343 locomotives et 34,034 voitures, dont 2,888 à voyageurs, savoir : 498 de 1^{re} classe, 4,127 de 2^e et 4,263 de 3^e.

A l'Orléans on trouve 4,287 machines et 3,200 voitures à voyageurs, dont 693 de 1^{re} classe.

L'Ouest dispose de 4,326 locomotives et de 3,509 voitures à voyageurs, 852 de 1^{re} classe, 4,538 de 2^e et 4,119 de 3^e. Le nombre total des véhicules est de 22,275.

Le Midi possède 2,438 voitures et 783 locomotives.

Enfin, l'État compte 486 locomotives et 4,747 voitures à voyageurs, dont 479 de 1^{re} classe et 570 de 2^e sur un total de 14,093 wagons.

En ajoutant à ces chiffres ceux des lignes secondaires, on arrive aux totaux de 9,422 locomotives et 24,809 voitures à voyageurs (4,467 de 1^{re} classe, 7,472 de 2^e et 9,870 de 3^e), plus 233,455 wagons à marchandises pouvant tous servir au transport des troupes. Si tout ce matériel pouvait marcher simultanément, il embarquerait plus de 8 millions d'hommes.

C'est le cas de dire, comme les troupiers : « Nous ne sommes pas pris ! »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Election au Conseil d'arrondissement

Scrutin du 15 décembre 1889

Canton de Longué

M. le marquis DE MAILLÉ

MAIRE DE LONGUÉ

CANDIDAT CONSERVATEUR

SAUMUR

Un des amis de la famille Lelong, qui a pris une part active dans le travail contre l'incendie où a péri dimanche si tristement M. Anatole Lelong, a adressé au frère aîné, le commandant Lelong, chef d'escadron de la garde républicaine, le rapport suivant :

« Mon cher Félix,

» Je te confirme les éloges que je te faisais de vive voix de la conduite du soldat Henri Véron, du 3^e régiment d'infanterie de marine (4^e compagnie) à Rochefort.

» Le brave garçon n'a pas cessé un instant d'être dans les chambres incendiées de la maison occupée par ta famille, soit à en retirer les objets, soit à jeter les seaux d'eau qu'on lui passait. C'est lui qui, accompagné du sergent de pompiers Daniel, découvrit le premier le corps inanimé de ton malheureux frère.

» Comme témoin et acteur, je me fais un devoir de t'adresser un rapport de ce que je sais de cette épouvantable catastrophe qui te désola et désole ta famille.

» Lorsque les portes du premier étage furent ouvertes et le feu combattu en partie, il s'agissait de monter au second ; c'est ce que ton frère tenta à plusieurs reprises ainsi que plusieurs personnes dont j'ignore les noms ; mais la fumée et la chaleur étaient si intenses, qu'il fallait battre en retraite. J'y essayais moi-même ; mais, dans l'impossibilité d'aller plus loin que le premier palier qu'on trouve en montant du premier au second, je revins au premier comme les autres. Je fis une deuxième tentative, et c'est en redescendant qu'un homme me dit que Anatole venait de monter seul, et qu'il n'était pas revenu. Je fus effrayé du danger qu'il courait : je me précipitai une troisième fois, l'appelant à plusieurs reprises, le suppliant de descendre, lorsqu'une voix d'en bas me cria que ton frère était en bas dans le jardin, et m'assura l'avoir vu à l'instant même.

» Très heureux et très tranquille de cette affirmation répétée à plusieurs fois, et personne n'étant en danger dans les appartements du second, il n'y avait qu'à attendre le moment propice où fumée et chaleur se dissipant, on pourrait enfin y arriver. En effet, dix minutes environ se passèrent lorsque le sergent Daniel, de la compagnie des sapeurs-pompiers, proposa d'y parvenir. C'est donc ce dernier ainsi que le soldat Véron qui gravirent les premiers l'escalier conduisant au second, suivis de ton serviteur et d'une quatrième personne. Cette fois nous y parvîmes ; mais, hélas ! les pieds des deux premiers se heurtaient au corps inanimé de ton malheureux frère, asphyxié par la fumée. Pendant que Daniel et Véron brisaient les carreaux afin de donner de l'air, je me

penchais sur la figure d'Anatole, lui prenant la tête dans mes bras, l'appelant, lui soufflant sur la figure. Le descendre dans le jardin à nous quatre fut l'affaire d'un instant ; mais, malgré tous les soins et frictions, il était trop tard.

» Voilà, mon cher Félix, ce que je sais du malheur qui vous frappe.

» Je te signale également le zèle, l'activité de M. de Pauniat, capitaine instructeur, et de M. Francolini, lieutenant d'instruction. Tous les deux méritent les plus grands éloges de tous et de ceux qui comme moi les ont vu à l'œuvre.

» Les pompiers présents se sont également très bien conduits, et grâce à eux le feu fut rapidement maîtrisé.

» D'ailleurs, tout le monde a fait son devoir.

» Crois bien, mon cher Félix, en la part que je prends de la douleur de ta famille entière, et au véritable chagrin que je ressens d'avoir trop écouté celui qui m'assurait si bien avoir vu ton frère dans le jardin au moment même où je l'appelais (il n'était qu'à 4 m. 50 de moi). C'était une épouvantable erreur. A ce moment, nous le sauvions certainement. Je te laisse juge des remerciements que tu as à adresser en la circonstance. J'accomplis un devoir en t'adressant ce rapport, je le fais en toute impartialité, comme la situation que j'occupe me le commande.

» Accepte mes sincères compliments de condoléances.

» Ton vieux camarade,
» Ed. G. »

A l'Académie des sciences, on s'est occupé avant-hier de la température à Paris. M. Mascart analyse les recherches de M. Renoult. Ce dernier savant a constaté un abaissement de la température moyenne, à Paris, depuis dix ans.

Tous les quarante et un ans, sévissent des hivers rigoureux par groupe de cinq ou six.

Ces abaissements ont exercé leur influence sur les animaux et les végétaux. C'est ainsi que, depuis 1879, il y a eu exagération de la maladie de la vigne.

La température va se relever pour une période de dix ans.

CHENEHUTTE-LES-TUFFEAUX. — Le Conseil municipal de la commune de Chenehutte-les-Tuffeaux a élu dimanche comme maire M. Louis Girard.

M. Girard se serait posé comme républicain, mais non comme communal. La population de Chenehutte-les-Tuffeaux, nous écrit-on, espère que son nouveau maire, par une administration sage et conciliante, saura faire revivre, dans la commune, cette union d'autrefois disparue avec l'entrée aux affaires

25 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA DOT DE GERMAINE

Par M. du CAMPFRANC

Sûzel s'éloigna le cœur palpitant, savourant l'avance la joie de cette soirée ; mais M^{re} de Guérande prit un air grave, et d'une voix qui tremblait légèrement :

— Tu vas bien souvent chez cette Alsacienne, Germaine ; tu me délaisses.

Dans un mouvement plein d'affection, la jeune fille enlaça M^{re} de Guérande, et, logeant sa tête sur son épaule :

— Mère, mère chérie, si vous le désirez, je ne vous quitterai jamais. N'êtes-vous pas celle que j'aime le plus au monde ?

Le visage de la comtesse rayonna.

Alors Germaine, revenant à son idée première :

— Mère, si vous m'aviez perdue toute petite ; vous auriez bien du chagrin, n'est-ce pas ?

Sans répondre, M^{re} de Guérande l'embrassa longuement.

— Eh bien, si la vue d'une autre enfant

vous consolait un peu, ne seriez-vous pas heureuse de recevoir sa visite?... Si je vais souvent chez Sûzel, maman, ce n'est pas que je l'affectionne plus que vous... Non, non, cela serait impossible ; mais c'est pour lui rappeler sa petite fille... Et puis, j'ai remarqué ceci : c'est qu'elle ne sait guère prier, cette pauvre Sûzel. Parfois elle dit que Dieu l'a fait trop souffrir pour être bon... Eh bien, quand je lui parle du ciel, elle m'écoute, elle s'attendrit, elle m'appelle son ange. Je lui répète tout ce que vous m'avez enseigné. Dites, inaman, si je pouvais ramener cette âme au bon Dieu pour je jour de ma première communion, n'en seriez-vous pas heureuse ?

Maintenant, M^{re} de Guérande regrettait sa faiblesse ; elle contemplant, attendrie, le regard limpide de Germaine, l'éclat qui colorait ses joues. Ce jeune visage rayonnait d'enthousiasme et d'ardeur.

— Va, dit-elle, tant que tu voudras chez Sûzel, et puisse Dieu t'inspirer les paroles qui rendront le calme à cette âme ulcérée ! Sois missionnaire, ma Germaine, et jamais plus je ne me plaindrai de ton absence.

Semblable à l'oiseau farouche qui se tapit au fond de sa cage, dédaignant toute nourri-

ture qui le ferait vivre, Sûzel avait toujours refusé toute consolation religieuse ; elle voulait pleurer sans résignation ; elle ne connaissait qu'un seul culte, celui de son enfant... un seul amour, l'amour maternel.

Et c'était un spectacle touchant de voir Germaine prendre sa mère par la main et la conduire pas à pas sur le chemin du ciel.

— Il faut être pieuse et résignée, Sûzel ; il faut prier Dieu... Vous avez oublié, mais moi je vais vous apprendre. Redites avec moi.

Et Sûzel, priant près de Germaine, balbutiait les paroles du *Pater*. Toutes les leçons divines, apprises autrefois, dans son enfance, lui revenaient en mémoire, en passant sur les lèvres de son enfant.

Puis arriva le jour de la première communion.

Germaine était vraiment angélique dans sa vaporeuse parure. L'Alsacienne se tenait au bas de l'église, près du bénitier, les yeux fixés sur la blanche vision. Elle ne pouvait retenir ses larmes. Et lorsque Germaine s'approcha de la Table Sainte, la pauvre mère, tombant à genoux, le visage dans ses deux mains, s'écria du plus profond de son cœur :

— Mon Dieu ! pardonnez-moi toutes mes fautes. Mon Dieu, je vous bénis. Jamais, jamais plus, je n'aurai de murmure contre votre sainte volonté.

A la sortie de la messe, la foule se pressait devant le porche de l'église. Mêlés aux Européens, on voyait des curieux de tous pays, de toute religion : des Arabes drapés dans leurs burnous, des Maltais offrant des grenades, de belles Juives dans leur robe plate à plastron d'or.

Germaine, toute charmante dans sa toilette de mousseline, un cerge à la main, le regard modeste sous son long voile, s'était hâtée de rejoindre M^{re} de Guérande, qui, tout bas, lui disait à l'oreille ces délicates tendresses dont seules les mères ont le secret.

Et là-bas, à demi cachée dans l'ombre projetée par l'église, pauvrement vêtue, tremblante du désir d'aller embrasser sa fille, et pourtant ne l'osant pas, Sûzel se tenait debout au milieu de la foule. Sans doute, dans ce jour de bonheur, Germaine ne lui donnerait pas une pensée... puis, elle était si misérablement vêtue... Elle ferait rougir l'élégante jeune fille.

Déjà le landau s'était approché ; le valet de pied attendait immobile à la portière ; M^{re} de

d'intransigeants qui avaient voulu tout bouleverser.

La tâche est belle pour le nouvel élu.

UN MAIRE LÉGENDAIRE

Le candidat républicain à l'élection de Longué est M. Guérin, le maire de Saint-Philbert-du-Peuple, celui-là même qui, au mois d'août dernier, s'étant rendu à Paris au fameux banquet des maires, adressa au *Petit Journal* la lettre pyramidale que voici :

« Paris, 16 août 1889.

» Hôtel Saint-Germain, rue du Bac, 88.

» Monsieur le rédacteur,

» Je viens d'arriver à Paris.

» Ce matin, j'aperçois ma fenêtre pavoisée de drapeaux tricolores.

» Touché de cette attention de mon maître d'hôtel, je m'empresse de vous en faire part, espérant que pareil accueil serait fait dans tous les hôtels de Paris aux maires de France, qui viendront assister au grand banquet fraternel du 18.

» Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur, l'assurance de mes sentiments bien dévoués.

» GUÉRIN,

» Maire de Saint-Philbert-du-Peuple (Maine-et-Loire). »

Ce chef-d'œuvre épistolaire fit, à cette époque, le tour de la presse, et il a été reproduit par la plupart de nos confrères.

Il était intéressant de le rééditer au moment où le trop célèbre M. Guérin brigue l'honneur de représenter au Conseil d'arrondissement les électeurs du canton de Longué.

Et maintenant, MM. les maires d'hôtels et les aubergistes, pavoisez, pavoisez !

POITIERS. -- Des vols fréquents ont lieu depuis plusieurs mois à Poitiers.

Le dernier exploit de la bande qui met la ville en coupe réglée, a eu pour théâtre la chambre du conseil de la Cour d'appel.

Samedi, pendant l'audience, les pardessus de plusieurs conseillers ont été enlevés du vestiaire.

Les volés ont trouvé la plaisanterie d'autant plus mauvaise que la saison est très rigoureuse.

GRAVE ACCIDENT A LOCHES

Samedi dernier, à la gare de Loches (Indre-et-Loire), un ouvrier terrassier est tombé d'un train de ballast en manœuvre et a été entièrement décapité.

LE CRIME DE CHANÇAY

Un point important vient d'être établi par l'instruction : le crime peut très bien avoir été commis par un seul individu.

Il n'est pas impossible d'admettre, en effet, que l'assassin a pu frapper séparément ses deux victimes, et si l'on examine les traces d'effraction, laissées de toutes parts dans la

Guérande était ses dentelles sur les coussins damassés, Germaine allait prendre place tout près de sa mère, lorsque soudain son œil limpide rencontra l'ardent regard qui l'adorait, et d'un bond elle eut rejoint Suzel.

Oh ! non, elle ne rougissait pas du modeste costume de son humble amie, de la robe fanée, du large nœud d'Alsace, dont le ruban noir était flétri par un trop long usage. Suzel était pour la première communiant l'âme que l'on veut sauver, et Dieu sait de quel amour un cœur d'apôtre, si jeune que soit ce cœur, enveloppe la brebis revenue au bercail.

— Suzel, disait M^{lle} de Guérande, embrassez-moi comme si j'étais votre petite fille. Ne pleurez pas, Suzel.

Non, les larmes de Suzel ne coulaient plus : son cœur débordait de joie, au contraire, tandis que la fillette pressait de ses doigts effilés sa main hâlée. Non, elle ne pleurait plus ; mais doucement elle serrait Germaine dans ses bras, ne pouvant que balbutier :

— Mon cher ange !... ma mignonne !... mon trésor !

(A suivre.)

maison de Château-Gaillard, on arrive à la certitude qu'elles sont toutes de la même main.

Quant au coffre-fort, malgré son poids, il peut être remué par une seule personne, d'une force au-dessus de la moyenne.

La préméditation est aujourd'hui complètement établie ; l'assassin a dû combiner longuement son crime et surveiller longtemps la maison, afin de bien connaître les habitudes de ses habitants.

Il est même probable que le misérable auteur du crime a guetté, le soir où il devait accomplir son abominable forfait, le jeune fiancé de Clémentine Rouger.

Par un malheureux hasard, Lebeau s'est trouvé retenu ce soir-là, et il a dû se rendre directement au cours d'adultes qu'il fréquentait sans passer par Château-Gaillard.

Evidemment, l'assassin n'ignorait pas cette circonstance, et il s'est présenté en toute sûreté chez M^{lle} Pelletier.

Il faut aussi, paraît-il, mettre de côté la légende du chien féroce. Le chien de Château-Gaillard est, il est vrai, de forte taille, mais il n'a aucune des qualités qui font des chiens de garde dangereux pour les malfaiteurs.

On conçoit qu'il n'y a, dans tout cela, que des données assez incertaines pour l'instruction, menée par les magistrats avec une consciencieuse activité, et il ne faut pas s'étonner si l'on n'obtient pas des résultats immédiats.

On se trouve en présence d'un crime, froidement combiné, exécuté avec une sûreté qui dénote un criminel de profession.

M. le procureur de la République est, pour ainsi dire, installé à Chançay, et nous pouvons dire que, déjà, des points importants sont acquis à l'instruction.

Plusieurs arrestations sont effectuées ou sur le point de l'être. Il est donc permis d'espérer que l'horrible crime de Château-Gaillard ne restera pas impuni.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations balnéaires des Pyrénées et des bords du golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants : Premier itinéraire : 1^{re} classe, 225 fr. ; 2^e classe, 170 fr.

Durée de validité : 45 jours. Deuxième, troisième et quatrième itinéraires : 1^{re} classe, 180 fr. ; 2^e classe, 135 fr.

Durée de validité : 30 jours. La durée de ces différents billets peut être augmentée, moyennant supplément, d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours.

Enfin, il est délivré de toute gare des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour réduits de 25 0/0, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour se rendre à des points en dehors desdits itinéraires.

LA QUESTION DU JOUR

Que donner pour étrennes ? Question délicate à laquelle nous répondons : les délicieuses valse françaises de Jules Klein, édition de luxe, illustrée par Chatinière, en commençant par la nouvelle : **Les Framboises**, le grand succès de l'hiver.

Viennent ensuite comme des sœurs gracieuses et souriantes : *Vierge de Raphaël*, *Parfums Capiteux*, *Dernier sourire*, *Nuage de Dentelle*, *Diamant du Cœur*, *Lèvres de Feu*, M^{lle} Printemps, Au Pays Bleu, Madone de Rubens, Cuir de Russie, Patte de Velours, valse ; dans une note plus gaie, les polkas brillantes : *Cœur d'Artichaut*, *Peau de Satin*, *Coup de Canif* et la mazurka : *Radis Roses*. Recommandons, comme musique de salon : *Un Rêve sous Louis XV*, *Royal-Caprice*, deux gavottes élégantes, et les valse chantées : *Fraises au Champagne*, *Pazza d'Amore*, *Cerises Pompadour*.

Le succès des **Framboises** (à 2 mains, et à 4 mains, édition simplifiée), est égal à celui de **Fraises au Champagne**. — Chaque œuvre de J. Klein, franco 2 fr. 50 en timbres-poste (à 4 m. : 3 fr.). Paris, COLOMBIER, 6, rue Vivienne. A Saumur, chez M. PILLET-BERSOULLÉ.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 10 décembre 1889.

La hausse de nos rentes est le fait capital de la journée. Le 3 0/0 cote à l'ouverture 88

et finit à 88.12 ; le 4 1/2 0/0 est un peu plus lourd à 105.45.

Le Crédit Foncier s'inscrit en hausse à 4,340. Les obligations foncières et communales, très demandées, font toutes de nouveaux progrès.

La Banque de Paris et des Pays-Bas après un moment d'hésitation reprend vivement à 800. Les actions de la Banque Nationale du Brésil avencent à 636.25.

La Société Générale cote 457.50. La Banque d'Escompte est à 513. Le Tribunal de commerce, dans son audience du 9 courant, a, conformément aux conclusions de la Banque d'Escompte, rendu un jugement ordonnant une enquête sur la situation de la Compagnie de Saragosse à la Méditerranée. Dans ses conclusions, la Banque d'Escompte de Paris a annoncé qu'elle était toute prête à rembourser aux souscripteurs, porteurs de certificats provisoires français, les sommes demeurées entre ses mains, si les garanties promises aux obligations ne peuvent leur être assurées.

Le Crédit Lyonnais reste sans variation à 690. Les Dépôts et Comptes Courants sont à 604.25.

On traite le 3 0/0 Portugais à 66.40 ; le coupon à détacher en janvier fait ressortir le prix d'achat à 64.90 ; le 4 1/2 0/0 vaut 493.

Le Gaz de Madrid est bien tenu à 482.50.

Les actions de la Galicia voient leur marché s'élargir chaque jour. On les traite à 24.50 demandées.

L'obligation des Chemins Economiques clôture à 385.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — La Banque A. Froidefond, 8, rue Drouot, à Paris (14^e année), se charge de toutes les opérations de bourse aux mêmes conditions que les agents de change, mais avec une couverture plus réduite qu'elle accepte en valeurs ou en titres.

CONSEILS ET RECETTES

BAIN TÉRÉBENTHINÉ A BON MARCHÉ ET TRÈS ACTIF CONTRE LES DOULEURS

On fait une émulsion concentrée de savon noir, 200 gr. ; on y ajoute 100 ou 120 gr. de térébenthine et on agite fortement le tout ; on obtient ainsi une belle émulsion crémeuse. Pour un bain, on emploie la moitié de la mixture qui a une odeur agréable de sapin. Au bout de cinq minutes, on ressent une diminution des douleurs et une chaleur bienfaisante dans tout le corps. Après un quart d'heure de séjour dans le bain, on se met au lit où de suite on ressent une sensation de picotement non désagréable sur tout le corps ; bientôt après on s'endort et au réveil il y a une diminution considérable des douleurs rhumatismales. (Science pratique.)

Nuits sans sommeil !

Trans (Ille-et-Vilaine), le 17 août 1889. — Depuis 10 ans environ je souffrais d'un mal d'estomac et d'un rhumatisme ; j'étais souvent obligé de rester assis sur mon lit sans pouvoir dormir ; depuis que j'ai pris des **Pilules Suisses** je dors bien et je me porte on ne peut mieux.

PIEL aîné, marchand.

A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

A NOS LECTEURS

La Librairie Nationale, 104, avenue Victor-Hugo, à Paris, vient de mettre en vente son ALMANACH FRANÇAIS POUR 1890.

Les notes d'argent de M^{sr} le Comte et de M^{me} la Comtesse de Paris ; les élections générales : l'Exposition universelle ; la publication des lettres du duc d'Orléans ; la mort de S. M. le roi Dom Luis de Portugal et l'avènement de S. M. Dom Carlos I^{er}, gendre de M^{sr} le Comte de Paris, ont fourni matière à des récits et à des gravures du plus haut intérêt. Une piquante nouvelle, souvenir des grandes manœuvres, des revues comiques illustrées, des anecdotes

et des mots des plus choisis complètent la partie littéraire de cet Almanach qui contient aussi tous les détails utiles à l'agriculture.

L'ALMANACH FRANÇAIS POUR 1890, de 80 pages in-8°, sous une couverture illustrée, est mis en vente au prix de :

Pris à Paris, le cent 40 fr. »

Franco rendu en gare, le cent. 42 fr. 50. contre mandat-poste adressé à la Librairie Nationale, 104, avenue Victor-Hugo, Paris.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris

Paraissant le samedi de chaque semaine

Sommaire du 7 Décembre :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Silhouettes parisiennes, par G. Lenôtre. — Nos gravures : De Paris à Marseille par mer ; Inauguration de l'usine municipale d'électricité aux Halles ; Le sultan du Maroc, à Tanger ; Beaux-arts : *Chanson du Printemps* ; Incendie d'Aiguilles en Queyros ; Le colonel Gouraud ; Le musée Guimet. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Echecs, par S. Rosenthal. — Rébus.

GRAVURES : L'électricité aux Halles centrales. — Au Maroc. — De Paris à Marseille par mer. — Les Beaux-arts à l'Exposition universelle : *Chanson du Printemps*. — Les ruines du village d'Aiguilles. — Le colonel Gouraud. — Le musée des religions. — Les livres illustrés : *Uranie*. — Echecs, par S. Rosenthal. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an, 24 fr. — Six mois, 13 fr. — Trois mois, 7 fr. — Un numéro, 50 centimes.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 8 Décembre 1889.

Versements de 94 déposants (16 nouveaux), 25,627 fr.

Remboursements, 17,731 fr. 22.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

DE A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaillé aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. *Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.*

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

ÉPIGERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

P. ANDRIEUX

Le meilleur des Curaçaos, blanc triple sec, 3 fr. 75 le litre.

Le curaçao blanc est fabriqué avec des eaux-de-vie vieilles et de premier choix. Les oranges qui entrent dans sa fabrication sont distillées à l'état frais, afin qu'elles transmettent à la liqueur leurs propriétés toniques et digestives.

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Si vous Toussez

PRENEZ DES

PASTILLES GÉRAUDEL

Étude de M^e FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 44.

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le cinq décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré, il appert que M. Louis Bonneau, syndic de faillites, demeurant à Saumur, rue d'Alsace, a été nommé conseil judiciaire de M. Anatole Baillergeau, propriétaire, demeurant à Saumur, en remplacement de M. Guérin, décédé.

Pour extrait, certifié conforme. Saumur, le dix décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf. COQUEBERT DE NEUVILLE.

Études de M^e Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7, Et de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

VENTE

PAR LICITATION

Entre Majeurs et un Interdit Aux enchères publiques DE 1^o LA PROPRIÉTÉ DE

L'île - d'Asnières

Avec toutes ses circonstances et dépendances, Bâtimens d'habitation et d'exploitation, Maison de maître,

Et environ 40 hectares de terres labourables et prés, Situés communes de Méron et d'Épieds.

Cette propriété est affermée moyennant la somme annuelle de 2,400 fr.

Mise à prix... 40,000 fr.

2^o LE PRÉ DU

MARAIIS-DE-DENIAU

Avec les Bâtimens d'habitation et Courle en dépendant

Situés commune d'Épieds.

Cet immeuble, d'une contenance d'environ 19 hectares, est affermé annuellement moyennant la somme de 745 francs.

Mise à prix... 40,000 fr.

Le tout dépendant de la succession de M. SILVY père, propriétaire à Saint-Hilaire-Saint-Florent, arrondissement de Saumur, décédé.

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 29 DÉCEMBRE 1889, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (998)

Vêtements complets sur mesure

FAURE

Marchand tailleur, 29, rue de la Tonnelle.

Draperies anglaises et françaises d'Elbeuf, vêtements velours, vêtements à façon, raccommodages en tous genres. Très bonnes conditions, bon marché. (976)

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

Vente de Meubles

Aux enchères publiques PAR SUITE DE DÉCÈS

Le MERCREDI 18 Décembre 1889, à 1 heure du soir, à Saumur, rue Notre-Dame, n° 94, dans une maison occupée par M^{me} veuve CORMIER, aubergiste,

Il sera vendu :

Armoires, buffet, commode, bois de lits, tables de nuit, huche, tables d'auberge, chaises, fauteuil, tabourets, glaces, pendules, flambeaux, cadres;

Articles de literie, draps, serviettes, essuie-mains, cuisinière en fonte, futaillies, vaisselle, verrerie, bouteilles vides et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

Le MARDI 17 Décembre 1889, à 1 heure du soir, à Saumur, rue des Pâiens, n° 6, dans une maison occupée par M. ROYER,

Il sera vendu, aux enchères publiques :

Une machine à fabriquer l'eau gazeuse, système Hermann-Lachapelle, n° 2, avec ses accessoires, en très bon état.

Au comptant, plus 10 0/0.

A Louer présentement

MAGASIN

Rue d'Orléans, n° 30.

S'adresser à M. COLOMBEL, qui l'occupe. (986)

MAISON

A Louer présentement

Rue Haute, à Saint-Florent,

Composée de 3 appartements au rez-de-chaussée, 3 chambres au premier, grenier, cave, cour et jardin, servitudes. (940)

CENDRE de CHAUX

A VENDRE à des conditions avantageuses

40 mètres cubes de CENDRE DE CHAUX pour les terres.

S'adresser à M. CRUCHET, aux Fours à chaux de Dampierre.

RHUMES, TOUX, BRONCHITES

Guéris par

Le Sirop et la Pâte Pectorale de

A. PRADEAU

Pharmacien de 1^{re} classe, 27, rue de la Tonnelle.

Le vapeur de première classe

SAINT-JOSEPH,

partira de Nantes, vers le 15 janvier, pour Dakar, Rufisque, Saint-Louis (Sénégal) et Bathurst (Gambie). Pour fret, passage et renseignements, s'adresser à M. René LE HOUËLLEUR, courtier maritime à Nantes. (984)

DÉPOT de Pain GLUTEN et Pâtes alimentaires au Gluten, à l'usage des Diabétiques, chez M. GUTH, boulanger, rue Saint-Nicolas. (941)

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

HAMMAM

ÉTABLISSEMENT DE BAINS

A. LOROUEZ

DIRECTEUR

17, rue du Marché-Noir, Saumur

L'établissement est ouvert de 6 h. du matin à 10 h. du soir. Les dimanches et jours fériés, fermeture à 4 h. du soir.

Bains ordinaires, Turco-Romains, Russes et Médicinaux de toutes sortes, etc.

GRANDS BAINS DE VAPEUR

MASSAGE, FRICTIONS, PÉDICURE

Salle de chaleur sèche,

Fumigations,

SALON DE REPOS

Hydrothérapie très complète

PILULES BEECHAM

d'une efficacité reconnue depuis 50 ans, contre les maladies d'estomac, du foie et des nerfs, telles que flatuosités, ballonnement du ventre et assoupissements après le repas, échauffements, constipation, aigreurs, digestions difficiles, pertes d'appétit, bouche amère, accumulation de la bile et de glaires, nausées, congestions, vertiges, maux de tête, migraines, étouffements, insomnies, cauchemars, rhumes, catarrhes, éruptions de la peau, etc., etc.

LES PILULES BEECHAM PURIFIENT le SANG et en RÉGULARISENT LE COURS.

A ce titre elles se recommandent surtout à l'USAGE des DAMES. La première dose sonnée en quelques heures sans qu'il soit nécessaire d'interrompre ses occupations. Employées dans les Hôpitaux d'Anglais, leur vente annuelle dépasse CINQ MILLIONS de BOÎTES. Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-Helens (Angleterre). Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec une instruction détaillée.

Seuls Représentants pour la FRANCE et ses COLONIES : Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées : 62, Avenue des Champs-Élysées, 62 et Pharmacie HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS. Détail dans toutes les Pharmacies.

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCOISI, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.

Abonnements : 1 an, 12 fr.; 6 mois, 7 francs.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'Ecole de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence. Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

ÉPICERIE PARISIENNE IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

SAUMUR

Pâtés de foies gras truffés, la terrine : 1 fr. 90, 2 fr. 75, 3 fr. 75, 5 et 8 fr.

Pâtés d'alouettes, bécasses, grives, perdreaux : 2 fr. 75 et 5 fr.

Saucisses fumées de Strasbourg : 0 fr. 15.

Choucroute de Strasbourg, le 1/2 kilog. : 0 fr. 20.

Goûtez : le Plum Cake, 1 fr. 20.

Sucre de Nantes, 1^{er} choix : 1 fr. 05 le kilog.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Journal d'Agriculture progressive et Industrie agricole (34^e ANNÉE)

Paraissant tous les Samedis. — Avec de nombreuses figures

ADMINISTRATION : 15, RUE DE TOURNON, PARIS

Franco à domicile, un an, 6 fr.; — Six mois, 3 fr. 50; — Trois mois, 2 fr. 50.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale, des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, une causerie scientifique.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CH. FAY, Inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS

Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth, par Adhérente et invisible, elle donne au Teint une Beauté et une Fraîcheur naturelles.

CH. FAY, Inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS

Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

EXIGER la MARQUE de FABRICANT ET LE TIMBRE de GARANTIE de l'UNION des FABRICANTS.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 DÉCEMBRE

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)			
3 0/0	88 10	Banque de France	4080	Nord	4798 75	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	381	Compagnie parisienne du Gaz	531 25
3 0/0 amortissable	92 15	Banque d'Escompte	517 50	Orléans	1365 —	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	461 50	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	364 —
4 1/2 1883	105 30	Comptoir national d'Escompte	645 —	Ouest	950 —	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	464 —	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	58 —
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1340 —	Compagnie parisienne du Gaz	1435 —	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	457 —	— 6 0/0 2 ^e série	56 —
Oblig. 1855-60 3 0/0	533 —	Crédit Industriel et Commercial	580 —	Transatlantique	610 —	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	394 —	— obligations à lots	125 —
— 1865 4 0/0	530 —	Crédit Mobilier	690 —	Canal de Panama	68 50	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	455 —	Suez 5 0/0 remboursable à 500	594 —
— 1869 3 0/0	415 —	Dépôts et Comptes courants	462 50	Suez	2320 —	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)			
— 1871 3 0/0	407 —	Société Générale	600 —	VALEURS ÉTRANGÈRES		Est 3 0/0 anc. r. à 500	406 50	FONDS ÉTRANGERS	
— 1875 4 0/0	522 —	Est	457 50	Autrichien 4 0/0 or	92 75	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	421 —	Emprunt russe 1862 5 0/0	104 10
— 1876 4 0/0	522 —	Paris-Lyon-Méditerranée	808 75	Dette d'Égypte 6 0/0	468 —	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	423 50	— 1889 4 0/0	93 20
— 1886 3 0/0	392 25	Midi	1220 —	Extérieur 4 0/0	73 40	Nord 3 0/0 r. à 500	430 —	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	92 50
Bons de liquidation	528 —			Hongrie 4 0/0 or	87 65	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	418 —	— 2 ^e	—
				Italie 5 0/0	95 20	— 3 0/0 anc. r. à 500	421 —	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
				Portugal 4 1/2 1888	490 —	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	421 —	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	487 50

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur

188

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,